



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E95684

VALABLE JUSQU'AU 16/06/2026

ÉDITÉ LE

13/04/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2005

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 15/03/2016  
100 700

Raison sociale : A.B.L AMENAGEMENT

11 RUE DU SUROIT  
22100 TADEN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC SAINT-MALO 479 967 978 RCS

Téléphone : 02 96 87 93 65

Fax :

Portable : 06 68 15 43 10

Siret : 479 967 978 00020

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 5040988

Site Internet :

E-mail : abl.amenagements@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000005093306304

Responsabilité légale :

HAMÉON LIONEL GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000005093306304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	02/04/2026
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	03/04/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	03/04/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	04/07/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	02/06/2022
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	04/07/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.